

● Juin 1771 :

Archives Chambre de Commerce Marseille, L IX 134, Fonds Roux : Lettres d'Allec, d'Arles, adressées à la Maison Roux frères à Marseille.

Arles le 8 juin 1771 :

"Nous sommes à la vérité à l'approche de la récolte époque à la vérité critique, mais c'est le temps des révolutions, il ne faut qu'une nouvelle d'un manque de récolte dans quelques cantons pour faire reprendre [sous-entendu : les prix], et on n'est pas encore si sûr d'avoir l'abondance, icy notre récolte sera des plus médiocre, toutes les segles et orges ont été abimés par le vent".

Arles, 6 juillet 1771 :

"Notre récolte sera cette année très médiocre, la moisson est actuellement finie et on commencera bientôt la dépiquaison".

Incertitude sur les prix et sur la qualité *"qu'on croit pourtant belle et bonne malgré les vents qui y ont fait beaucoup de mal".*

● Septembre 1771 :

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1771 (délibération du 18 novembre 1771).

"Personne n'ignore les dommages extraordinaires et inouïs que la capitale a essuyé par l'orage survenu le 16 septembre". Les environs d'Aix souffrirent aussi beaucoup, tel Eguilles, visité par un commissaire de la province.

En Provence centrale, au Thoronet : *"Ce terroir a ressenti les tristes effets le 23 septembre 1771, où les débordements des eaux pluviales ont causé des dommages très considérables".*

Seize autres communautés étaient citées à la suite. La vallée de l'Asse, affluent de la Bléone, payait encore un tribut très lourd à Saint-Julien-d'Asse, Bras d'Asse, Saint-Jeannet, Châteauredon, Mézel. Le torrent ou rivière des Duyes, dans les montagnes au nord de Digne, reliait des lieux atteints comme Auribeau, Mélan, Ainac, Lambert, Taneron, la haute Bléone elle-même avec Auzet, sur le Bes, son affluent, ou à Prads, Blégiers, Beaujeu, Esclagon, et enfin Feissal [commune actuelle d'Authon], entre Bléone et Sasse. Tous ces lieux avaient été *"ravagés par la grêle et les eaux abondantes"*.

ADBR, C 145

Voici comment s'exprimaient les consuls de la communauté de Mélan, trois ans après le désastre de septembre 1771, en 1774 : *"La communauté de Mélan a essuyé, en 1771, le plus éclatant revers de fortune qu'elle eut eu depuis longtemps. A la veille que ses habitants se préparaient à recueillir une récolte qui leur promettait du soulagement dans leur pesant fardeau, voila une tempête effroyable qui leur enlève et les fruits et le fonds, et même à plusieurs, toute espérance de réparation. Cet événement sinistre fut constaté à la province d'une manière authentique, mais comme elle fut obligée de venir au secours de bien d'autres, celui qu'elle accorda à cette communauté ne fut que de 700 livres, ce qui n'était pas une quatrième de la perte de leurs fruits".* Ils ajoutaient que *"la tempête a enlevé à notre terrain*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



tout son suc, et ses engrais, ce qui joint à la mauvaise saison de cette année [ce qui signifie : la récolte s'annonçait mauvaise], est cause que nous n'avons rien".

A Piégut, sur la haute Durance, dans la viguerie de Sisteron, on conservait en 1774 la même "mémoire de la catastrophe". Cette communauté, écrivait-on alors, "est une de celles qui a souffert le plus de dégradations par le grand orage et les grandes pluies arrivés en différents tems et notamment il y a trois ans [1771] qui emportèrent les terres et les vignes en entier et qui ne peuvent plus être réparées". Il est vrai qu'on se rappelait aussi l'incendie qui arriva, lui, quatorze ans avant [donc en 1760] qui "consuma tout le village ; les bois et par là l'engrais y sont devenus très rares". On décrivait le pays où "dans bien des endroits, on ne trouve que le rocher net, sans un pouce de terre ; le terroir est tout coupé de vallons et ravins qui l'endommagent excessivement. C'est un terrain que la moyndre pluye entraine et avec précipitation".

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1771 (délibération du 18 novembre 1771).

Une liste supplémentaire de 36 autres communautés était fournie, dont les procès-verbaux durent être expédiés au Contrôle Général. Le mal apparaît ainsi général en cette année 1771.

En Provence orientale :

ANTIBES
MOUGINS
MOUANS-SARTOUX
PEGOMAS
VALLAURIS
GATTIERES

En haute Provence, dans la viguerie de Sisteron :

PEIPIN
DROMONT et SAINT-GENIES
AUTHON

En haute Provence, dans la vallée de l'Asse :

BRUNET et ENTRAGES

En haute Provence, sur le Verdon :

LA PALUD
VIENS

En haute Provence, dans la viguerie de Forcalquier :

PIERREVERT
REILLANNE
SAINTE-TULLE

En basse Provence occidentale :

PELISSANE
ROGNES
RIANS
ARTIGUES

Aux bords de la Durance :

PERTUIS
LAURIS
MALLEMORT
MERINDOL
SENAS

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

SAINT-REMY

CADENET

En Provence intérieure centrale :

CALLIAN

SIGNE

TOURVES

A Callian, dont les 2 écluses furent emportées "jusqu'à la dernière pierre". On décrit "la plus horrible des tempêtes, les éclairs étincelants, les tonnerres épouvantables, les pluies exorbitantes". Vignes et oliviers sont dépouillés de leurs fruits et de leurs feuilles (d'après HONORE, Louis, "Sécheresses, chutes de grêles, tempêtes, etc. en Basse-Provence (1427-1918), in *Le Var historique et géographique*, n°74, avril-juin 1938, p. 199).

ADBR, C 4693, Lettre de M. de Saint-Césaire, 7 novembre 1771.

Le seigneur de Saint-Césaire [Viguerie de Grasse] fit le compte-rendu, en direction de l'Intendance d'Aix, de l'orage survenu dans la nuit du 18 au 19 septembre 1771, à 11 heures du soir. La foudre tomba sur une maison du lieu et les tonnerres "furent suivis d'une grêle qui détruisit plus de la moitié des raisins du terroir. On était à la veille de vendanger. Elle mit à bas plus de mille sacs d'olives. La grêle fut suivie d'une pluie si forte que les lieux penchants furent tous sillonnés par des ravines qui emportèrent la plus grande partie de la terre et les biens arrosables dans quatre quartiers, ont été couverts de plusieurs pieds de gravier, et il en coûteroit plus pour les faire débayer que ces biens n'ont de valeur réelle". Le même assurait son correspondant de "l'effrayant spectacle dont j'ay été témoin moy-même".

AC Aix-en-Provence, GG 544

Inondation du centre-ville (Aix-en-Provence, 7 septembre 1771)

"Chacun sait qu'il s'annonça comme un éclair ; à l'instant même, il tomba du ciel un volume d'eau étonnant ; dans l'instant même, toutes les rues de la ville furent inondées. Le Cours (1), nonobstant la pente et le dégorgeement qu'il peut avoir, n'était plus qu'un étang ; toutes les conduites furent insuffisantes pour recevoir et dégorger un volume d'eau aussi immense ; les eaux, forcées dans les aqueducs et souvent retenues par le fumier qu'elles y avaient emporté, avaient filtré de droite et de gauche ; il y avait peu de caves qui ne fût inondée : chacun fut obligé de les faire vider à bras; enfin l'aqueduc du Pont-Moreau (2), tant immense qu'il est, pouvait tellement peu recevoir les eaux qui y abordaient qu'elles se versaient au Cours et qu'elles y entraînaient des cuves à lessive dans lesquelles les polissons se placèrent et flottèrent ainsi au milieu du Cours à la faveur des eaux qu'il y avait".

(1) Le cours Mirabeau.

(2) Dans l'actuelle rue Thiers.

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931.

En amont, en Dauphiné : dans le bassin de la haute Durance, son affluent droit, la Gyronde, déborde ce même mois de septembre 1771.

• Décembre 1771 :

AC Beaucaire, BB 36, délibération du 29 décembre 1771

Inondation du Rhône du 9 décembre 1771 :

"Plus Mr le viguier a dit que le neufvième du courant, la rivière du Rhône déborda avec tant de rapidité que dans l'espace de huit heures de tems, elle augmenta au moins de six pieds [1

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



mètre 95 environ] en sorte qu'elle vint jusques aux portes de la ville et comme la nuit approchoit et qu'on craignait une plus grande crue, ils firent fermer les portes de Cadenet, Saint-Pierre et Roquecourbe, ce qui occasionna une dépense de la somme de trente trois livres et de laquelle les ouvriers quy ont esté employés demandent payement. Sur quoy requiert de délibérer.

Mr le procureur du Roy a dit que la conduite de Messieurs les consuls estoit très louable d'avoir prévenu du danger dont la ville estoit menacée et comme l'on est que trop souvent exposés à de pareilles allarmes, l'on doit payer exactement les ouvriers quy sont employés à fermer les portes afin de les engager à travailler de leur mieux et a signé ainsi pr[ocureu]r du roy de la comm[unau]té.

Et les Mess[ieurs] de l'assemblée ont unanimement délibéré que Mrs les consuls procureront le payement dont s'agit sur les fonds des dépenses imprévues en la forme ordinaire".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur